

“
HABITATS
Des réponses partagées
”





SOMMAIRE

AUTOUR
DU PROJET

MOT
DU PRÉSIDENT
DE L'UDAPEI

P.05

L'AVIS
DE NOUS
AUSSI

P.06

L'AVIS DE
L'UNAPEI

P.07

A PROPOS DE CE
RECEUIL

P.09



Udapei du Nord
"Les papillons blancs"

*Union départementale des associations
de parents et amis de personnes
en situation de handicap mental*

CARTOGRAPHIE
DE L'HABITAT

P.10

LE SERVICE
DE MAINTIEN
A DOMICILE
COLLECTIF

P.11

LA RESIDENCE
FRANCOIS
CASTILLE

P.14

LA MARELLE

P.17

BEL'ATTITUDES

P.20

LE PÔLE
URGENCE

P.23

LA CANTILENE

P.26

LES CENTRES
D'HABITAT

P.29

ZOOM SUR
LES STRUC-
TURES

P.32

LE MOT DU PRÉSIDENT



Claude Hocquet
Président de l'Udapei 59

Aujourd'hui en France, la question du handicap, et d'une manière générale de la perte d'autonomie, occupe une place centrale dans le débat public, notamment en raison du vieillissement de la population et de l'état des finances publiques. Il ne faut pas que sous prétexte d'une politique toute inclusive, on occulte le manque de solution d'hébergements adaptés. Il faut que les personnes aient un réel choix de leur lieu de vie. Le domicile des parents n'est pas une fin en soi pour la personne en situation de handicap ; la volonté et les besoins de la personne doivent prévaloir.

Il est évident que les associations, déjà confrontées à plusieurs difficultés financières, ne peuvent faire face à l'évolution des besoins que si elles anticipent au quotidien en réinterrogeant leurs pratiques et en réajustant leur forme d'accompagnement.

Pour certains parents d'enfants déficients intellectuels, l'angoisse du lendemain est importante, car le choix du lieu de vie peut les rendre perplexes. Or des solutions existent et nos associations se mobilisent jour après jour pour faciliter le « vivre chez soi », malgré la déficience intellectuelle et quelle que soit la formule d'habitat retenue.

Ainsi, les initiatives présentées dans ce recueil témoignent de la prise en compte précoce des aspirations des personnes déficientes intellectuelles, à savoir la possibilité de choisir, à travers une palette de solutions, l'habitat qui leur convient dans un continuum allant de la réponse institutionnelle à la vie en logement ordinaire.

Le chantier est encore important pour que les lieux d'habitat et les services à domicile arrivent à répondre à l'ensemble des besoins et attentes des personnes déficientes intellectuelles, mais la dynamique enclenchée par notre mouvement associatif dès son origine est toujours intacte et l'esprit créatif toujours à l'œuvre pour s'en rapprocher.

L'AVIS DE NOUS AUSSI :



C'est à la personne en situation de handicap de choisir où elle veut habiter.

Laisser à la personne la possibilité de choisir, c'est essentiel et c'est son droit tant qu'elle peut choisir par elle-même.

Il est important d'avoir le plus de choix possible. Toutes les formules actuelles sont intéressantes. Il ne faut pas les arrêter.

Ce n'est pas aux institutions de décider de ce qui convient ou non.

Chaque personne a son handicap. C'est le logement qui doit s'adapter à la personne et non l'inverse.

Les choses vont dans ce sens.

Mais, c'est un choix politique de favoriser ou non l'accès au logement des personnes en situation de handicap.

Actuellement, il y a des injustices dans la répartition de l'argent.

Les politiques préfèrent envoyer les gens en Belgique au lieu de mettre l'argent dans des constructions en France.

Pourtant, je crois en l'avenir !

Lachen Er Rajaoui
Président

L'AVIS DE L'UNAPEI :



Coryne Husse
Vice-Présidente de l'Unapei
en charge de l'habitat

Une société inclusive et solidaire lutte contre toutes les formes persistantes d'exclusivité. Dans notre société actuelle, avoir un logement est un privilège pour chacun.

Les personnes déficientes intellectuelles sont bien souvent contraintes de vivre avec leurs parents ou être hébergées en établissement médico-social. Cependant, se loger ne suffit pas à habiter et ne se résume pas au cadre bâti. C'est le mode d'occupation de l'espace pour des fonctions de logement dont il est question.

Pour autant, le logement ne doit pas assigner à « résidence » les personnes handicapées mais devenir une modalité d'habitation la plus adaptée à leur autonomie

Pour l'Unapei, l'habitat est un marqueur de citoyenneté ; le socle de tous les possibles : pas de formation, pas de soins, pas de travail, pas de vie sociale et affective, ... sans un habitat.

Accéder à une autonomie possible et choisie, participer et contribuer pleinement à la vie de la cité, suppose la mise en œuvre effective du droit à la compensation.

Pour les personnes déficientes intellectuelles : C'est disposer de ressources suffisantes et d'un accompagnement dont l'intensité variera en fonction de l'évolution de leurs besoins.

Sur ce principe, aucune personne, quel que soit son ou ses handicaps, ne doit se retrouver en situation d'isolement.

Dans ce cadre, les associations de l'Unapei s'adaptent et inventent de nouvelles formes d'habitat pour accompagner ces parcours de vie choisie comme en témoigne les associations du Nord des Hauts de France.

A PROPOS DE CE GUIDE...

Historiquement, les premières créations de solutions d'hébergement à destination des personnes en situation de handicap ont bien souvent été motivées par un principe de protection. Les réponses médico-sociales étaient conçues alors dans une approche sectorielle et institutionnelle.

En considérant schématiquement les 2 options qui s'offraient à la personne en situation de handicap, soit elle s'exposait à la solitude et à une prise de risque maximale, soit elle se pliait à la nécessité d'adapter sa vie personnelle aux règles de la collectivité et aux contraintes institutionnelles. Dans ce contexte, le lieu de vie relevait plus d'un choix par défaut, tenant compte des places disponibles et des capacités de la personne plutôt que de ses aspirations.

L'évolution des modes d'accompagnement qui s'opère actuellement est révélatrice d'un repositionnement de la place des personnes en situation de handicap au cœur du projet qui les concerne. Dans le champ de l'hébergement, les nouvelles formules qui voient le jour sont inspirées du souhait de vivre en logement ordinaire et non plus en institution ; souhait légitimement exprimé par les personnes déficientes intellectuelles de manière de plus en plus prégnante.

Pour autant, le processus de « désinstitutionnalisation » ne peut être entendu que comme la possibilité de vivre dans un logement autonome ; approche qui mettrait de côté une majorité de personnes déficientes intellectuelles, faute de capacités à gérer seule le quotidien et de moyens financiers suffisants. De même, l'accès au logement ne peut, à lui seul, se prétendre être inclusif. Au-delà du domicile, c'est l'interaction avec l'environnement, à tous les niveaux, qui peut constituer une garantie d'inclusion.

De leur côté, les personnes sont elles-mêmes prises dans l'ambivalence opposant leur aspiration à sortir de l'hébergement collectif pour gagner en liberté et leur appréhension de devoir gérer les imprévus de la vie courante ou le sentiment d'insécurité d'être livrées à elles-mêmes. L'entourage familial peut aussi être hésitant face au risque de perdre le caractère protecteur d'une place en institution.

Ayant pris la mesure de ces enjeux très tôt, les Associations des Papillons Blancs du Nord ont mené, depuis de nombreuses années, des expérimentations de mode de vie alternatif, à la jonction entre le cadre structurant de l'institution et la pleine autonomie du tout domicile. Il s'agit de formules intermédiaires, combinant vie autonome et sécurisation de l'environnement, de types d'habitats diversifiés permettant, quel que soit son lieu de vie, de rester maître de ses choix.

Ces formules ont été co-construites en étroite collaboration avec les personnes, leurs familles et les pouvoirs publics. Des partenaires locaux, tels que bailleurs sociaux ou CCAS, ont également été associés afin d'assurer un ancrage territorial aux projets.

Tenant compte du glissement vers l'habitat individuel, ces modes de vie prennent souvent appui sur un support collectif sans être communautaires, préservant ainsi l'expression de rôles sociaux. Ces formules limitent les situations d'isolement en permettant d'être en lien avec d'autres tout en ayant son espace personnel. Elles prennent en considération les questions de ressources, d'intégration dans le tissu social, des problématiques de sécurité, de besoins d'aides humaines, de vieillissement... L'environnement et l'adaptation de l'habitat sont également des thématiques abordées (bâtiment intelligent, technologie pour assurer la santé et la sécurité en logement autonome, aménagement des espaces...)

Cette nouvelle approche de l'habitat engendre un nécessaire ajustement de la posture professionnelle à la fois pour adapter les compétences à la démarche d'accompagnement et non de prise en charge ; mais aussi pour assurer l'articulation entre les différents acteurs et mettre en place de nouvelles stratégies de collaboration par territoire.

Ainsi, les objectifs portés par ce recueil sont de :

=> Mettre en valeur la créativité des associations pour répondre à l'évolution des besoins et des attentes en matière d'habitat.

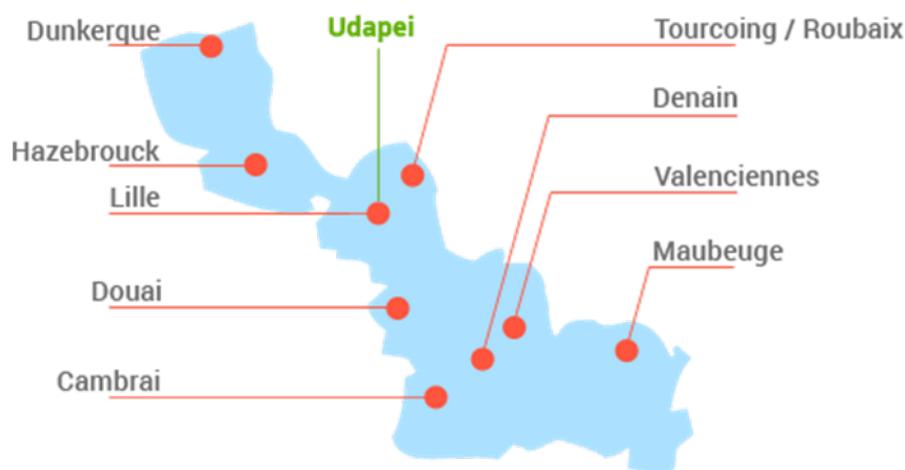
=> Présenter des expériences réussies dans un contexte donné et en réponse à un besoin identifié.

=> Mettre en évidence les avantages, les inconvénients et les perspectives de chaque initiative.

Malgré un contexte budgétaire contraint et une législation peu flexible sur les conditions d'accès à l'aide sociale, la reconfiguration de l'offre qui s'opère jour après jour dans les associations Papillons Blancs du Nord, se révèle multiforme pour amener des solutions souples et adaptables à la diversité et à l'évolutivité des situations et des attentes des personnes tout en sécurisant les parcours.

L'habitat devient alors un moyen d'être au plus près du projet de vie. Le cadre de vie, en tant que « chez soi » prend une dimension émancipatrice. Il est un facteur d'inclusion sociale tout en tenant compte de besoins spécifiques liés à la personne déficiente intellectuelle.

CARTOGRAPHIE DE L'HABITAT DES APEI PAPILLONS BLANCS DU NORD



CAMBRAI

Foyers d'hébergement : Foyer Home blanc, Résidence Creton (troubles de la relation), Service Personnes Vieillissantes
Foyer logement
SMDC (service de maintien à domicile collectif)
Foyer de vie : les Cottages
SMDAF (service de maintien à domicile et accompagnement familial pour personnes lourdement handicapées)
2 services d'accueil de jour, un SAVS.

DENAIN

Foyers d'hébergement : centre d'habitat et annexes
Un foyer logement
Foyer d'accompagnement : Les grands champs
Foyer de vie : Les pépinières
2 services d'accueil de jour, un service d'accueil de jour temporaire, un SAVS.

DOUAI

Foyers d'hébergement : Résidence Edmond Armand, Résidence du Polygone, Résidence CHAMPVERT
Foyer logement : Résidence François Castille
Foyer de vie : Thérèse Olivier
Un service d'accueil de jour, un SAVS

DUNKERQUE

Foyers d'hébergement : Foyer le bosquet, Foyer le comte Jean, Les maisons du comte Jean, Résidence Diapason, Résidence Marie-Thérèse Tamboise, Villa la balancine
Foyer logement : Appartements « la marelle »
Foyer d'accompagnement : Résidence Frédéric Dewulf
Foyer de vie : le Rex Meulen
2 services d'accueil de jour, un SAVS

HAZEBROUCK

Foyer d'hébergement : Résidence "St Exupéry"
Foyer Logement : « Moulin de la Lys », Estaires, « Les 3 moulins »
2 Unité pour personnes vieillissantes et âgées
Foyer de Projets de vie " Bel attitude "
Foyer de vie : les Symphorines
2 services d'accueil de jour, un service d'accueil de jour temporaire, un SAVS.

LILLE

Foyers d'hébergement : Les trois Fontaines, Les Peupliers, Les Glycines, Les Jacinthes, Gaston Colette, Le Clos du Chemin Vert (20-25 ans), La Source (personnes vieillissantes)
Foyers logement : Le Clos des Aulnes, les appartements à La Chapelle d'Armentières.
Résidences-services : Lille Stations, La Drève et Arc-en-ciel.
Foyers de vie : les Cattelaines et le Rivage
Pôle urgence : le CAUSE et la Résidence relais
3 services d'accueil de jour et un SAVS

MAUBEUGE

Foyers d'hébergement : Centre d'habitat Happegarbes, Centre d'habitat Henri Hiolle
Foyer logement : Les Provinces Françaises
Foyer de vie : la Longueville
SAMSU (service d'action médico-social d'urgence)
Un centre d'accueil de jour, un service d'accueil de jour temporaire, un SAVS

ROUBAIX TOURCOING

Foyers d'hébergement : Bruno Harlé et Langevin
Foyer logement : ALPHHA
Foyer d'accompagnement : Famchon Résidences-services : Tourcoing, Roubaix, Marcq-en-Barœul et Mouvaux (fonctionnement foyer-logement)
Foyers de vie : Singulier-pluriel, Altitude (personnes vieillissantes)
Service d'accueil de jour : la Traverse
Résidence du Pont de Neuville (accueil temporaire, d'urgence et appartement d'essai)
Un SAVS / SAMSAH

VALENCIENNES

Foyers d'hébergement : Les Peupliers, Les Glycines
Foyers logement : Les Peupliers, Les Glycines
Résidence-Services : La Cantilène
Foyer de vie : Hélios
2 services d'accueil de jour et un SAVS / SAMSAH (handicap psychique)



LE SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE COLLECTIF (SMDC) :

Un « vrai chez soi » avec un soutien quotidien en petite collectivité

APPORTS ET ORIGINALITE DE L'INITIATIVE

Le SMDC propose un cadre de vie pensé et conçu par les familles pour leurs enfants devenus adultes. Il offre la possibilité aux personnes d'être propriétaires de leur logement et de se construire concrètement chez elles. C'est une solution d'habitat pérenne qui leur permet de conserver leur logement tant qu'elles sont en capacité de vivre à domicile.

Réparti en 3 résidences pour un total de 25 places, cette formule associe le caractère responsabilisant d'assumer les charges de la vie courante, au côté sécurisant d'une petite collectivité et d'un accompagnement adapté au quotidien.

ILS TÉMOIGNENT

Témoignages d'habitants :

Fr. occupe un appartement de la résidence depuis l'ouverture. Ce soir, il se prépare à recevoir A. sa voisine pour le repas. Il déclare : « Je suis heureux ici. Maman a acheté ça pour moi plus tard. Il y a des règles à respecter, parfois c'est un peu dur... je repars tous les vendredis chez Maman. J'ai 2 maisons : à la résidence et chez Maman. »

Fa. s'est également installée dans la résidence à l'ouverture. Elle a organisé son studio à son goût avec l'aide de sa maman. Elle prépare une fête au SMDC pour ses 40 ans. Elle explique : « D'habitude, je rentre chez Maman le weekend, mais de temps en temps, j'aime bien rester quand les activités me plaisent. Les éduc sont bien ! »

Paroles de professionnels : « On travaille en étroite collaboration avec les familles. Elles sont très présentes et on peut compter dessus. Les personnes ont bien intégré qu'elles sont propriétaires de leur logement » – C. et G, AMP

« Responsabiliser la personne et lui permettre d'assumer les tâches du quotidien »

LES ORIGINES DU PROJET

Le SMDC est le fruit d'un travail collaboratif de près de 10 ans entre des familles et l'association des Papillons Blancs du Cambrésis.

Cette initiative, portée par un regroupement de familles confrontées à leur propre avancée en âge, part de leur préoccupation du devenir de leurs enfants et du souhait de leur offrir une solution pérenne d'habitat. Ces parents se sont constitués en société civile immobilière (SCI) afin de construire à leur charge les logements dont leurs enfants seraient propriétaires (en tant que porteurs de parts de la SCI).

Pour compléter, l'association a proposé un projet de prestations d'accompagnement à domicile en direction des futurs habitants. Cette formule vient également en réponse au choix associatif de permettre aux personnes de vieillir là où elles ont vécu, tant que c'est possible.

Le montage du projet a été complexe, notamment pour convaincre le juge des tutelles qui n'était pas favorable à un achat immobilier par les personnes.

Finalement, ce dispositif a vu le jour en avril 1999 avec un arrêté d'autorisation du Conseil départemental pour 13 places réparties en 2 résidences (8 et 5 logements). Une extension de 12 places a été autorisée en 2004.



La finalité de l'accompagnement vise à favoriser l'accompagnement des personnes chez elles, de créer et d'entretenir une ambiance familiale, de développer leurs capacités, de maintenir leurs acquis le plus longtemps possible et de leur permettre d'accéder à une vie sociale.

L'activité du service s'adapte à chacun en fonction de ses désirs, ses besoins, ses craintes ou ses refus. Tout est mis en œuvre pour responsabiliser la personne et lui permettre d'assumer les tâches du quotidien nécessaires à la bonne marche de son « chez elle » et le bien vivre ensemble.

Même si l'accompagnement est sensiblement pareil à celui d'un foyer d'hébergement, la posture des professionnels est différente puisqu'ils interviennent au domicile des personnes et doivent tenir compte de l'importance des liens familiaux. Le partenariat avec les familles est d'autant plus important par leur engagement dans la SCI.

FR. DANS SON LOGEMENT

LA FORMULE PROPOSÉE

Le SMDC est destiné à des adultes qui ont fait le choix d'avoir leur chez soi et d'assumer les charges du quotidien, mais qui ont besoin d'un accompagnement similaire au foyer d'hébergement et recherchent la vie en petite collectivité. Certains travaillent en ESAT à temps plein ou à temps partiel. D'autres sont retraités.

Pas de limite d'âge, l'activité du service s'adapte à chacun

Le service est réparti sur 3 résidences pour un total de 25 logements. Il est ouvert 365 jours par an. L'accompagnement est permanent et continu. Le personnel éducatif peut intervenir entre 6h15 et 23h. Les surveillants de nuit effectuent des rondes entre les différents lieux de vie

situés dans un périmètre réduit. Il est donc possible de solliciter une aide 24h/24.

Les résidences sont composées de parties communes (cuisine et salle de vie) et parties privatives (studios équipés, pour certains, d'une kitchenette).

Pour bénéficier des prestations du SMDC, les habitants des résidences doivent avoir une orientation « foyer d'hébergement ». Ils doivent être en capacité :

- de rester seuls à certains moments de la journée,
- de déclencher une intervention du service en cas de besoins,
- de participer aux tâches ménagères ou de recourir à un service à la personne pour l'entretien du logement.

Ils doivent aussi avoir les moyens financiers de subvenir aux charges liées au logement (eau, électricité,

meublement, entretien du bâtiment...) et à la vie courante (repas, habillage, hygiène, loisirs...). Les personnes sont aidées dans la gestion de ses dépenses par le personnel en collaboration avec les familles et les tuteurs.

Les frais de personnel sont couverts par un prix de journée qui peut être pris en charge par l'aide sociale du Département. Un dossier est monté à cet effet avec la personne à son arrivée dans une résidence.

Permettre aux personnes de vieillir là où elles ont vécu
Une aide 24h/24

ATOUS ET LIMITES DE LA FORMULE

Cette formule permet aux habitants d'investir concrètement leur logement en tant que « chez eux ». Même si elle s'adresse à des personnes qui relèvent d'une orientation foyer d'hébergement, l'approche se veut moins institutionnelle. Le SMDC propose des prestations de services adaptées à chaque personne, à leur domicile. Les relations familiales y sont encouragées à la fois en raison de leur implication dans le dispositif, et de leur place dans l'accompagnement.

Cependant, avoir son propre logement, c'est aussi en assumer les avantages et inconvénients, les droits et obligations et notamment les charges. De fait, l'accès au dispositif est conditionné par les moyens financiers. Il se peut qu'en cas de baisse des revenus, la personne ne soit plus en capacité de supporter l'ensemble des charges. L'aspect financier peut également être un frein pour trouver un nouvel occupant lorsqu'un logement se libère.

ÉVOLUTION DE LA FORMULE

Etant propriétaire de leur logement, la plupart des personnes vivant dans les résidences y sont présentes depuis leurs ouvertures et sont arrivées directement de leur famille. Actuellement la moyenne d'âge se situe aux alentours de 52 ans. L'accompagnement proposé par le SMDC doit s'adapter au fur et à mesure au vieillissement des personnes en allant vers un accompagnement plus soutenu puisque les difficultés liées à l'avancée en âge s'ajoutent à celles consécutives à la déficience.



CONTACT

Laurent Guénet - Directeur
Tél : 03.27.72.93.93
Fax : 03.27.72.93.94
Mail : centrehabitat@pbdc.fr

Centre Habitat « Le Home Blanc »
86 ter rue Saint Druon
59400 Cambrai



A propos des Centres habitats des Papillons Blancs du Cambrésis...

Le premier foyer d'hébergement des Papillons Blancs du Cambrésis a ouvert en 1972 pour 7 personnes. Rapidement, l'association a ouvert de nouvelles places en réponse à l'augmentation des besoins d'hébergement. Dès 1985, les formules se sont diversifiées par l'ouverture du foyer logement, puis du SMDC en 1999 et de l'accueil de jour en 2000, de l'unité pour personnes avançant en âge en 2006 et de l'unité pour personnes souffrant de trouble de la relation en 2010. Aujourd'hui, l'association propose une palette de solutions, répartie sur 147 places, afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins et souhaits de chacun.



LA RÉSIDENCE FRANÇOIS CASTILLE :

Un système pavillonnaire alliant sécurité et prise d'autonomie

APPORTS DE L'INITIATIVE

Par sa formule, le foyer logement « Résidence François Castille » favorise la liberté de choisir son lieu de vie et de se construire un chez soi, indépendant des conditions d'accompagnement. Le résident y est responsabilisé et libre de personnaliser son logement comme il l'entend. A partir de ce point d'ancrage sécurisant, il peut tisser les liens et le réseau social qu'il souhaite.

La mise en œuvre de cette forme d'habitat a permis aux équipes de repenser leur mode d'accompagnement dans un processus dynamique articulant les ressources propres de la personne à celles de l'environnement dans lequel elle évolue. Plus largement, cette formule a permis aux centres habitat de l'Apei de Douai d'opérer un passage progressif d'une logique d'établissement vers une logique de parcours résidentiels sur un territoire de vie, en s'appuyant sur des plateformes collaboratives de services.

ILS TÉMOIGNENT

J. et S. sont mariés et vivent dans un appartement de la Résidence François Castille. Ils témoignent...

« Ici, c'est bien. C'est pas comme les autres foyers. Il n'y a pas d'heure pour manger. On fait les courses nous-mêmes ».

J. ajoute : « je suis contente d'être mariée. Je ne vis pas seule ».

F., leur voisin, explique : « pour moi, il n'y a pas de handicap ; ce sont des gens comme tout le monde ».

Parole de professionnels : « Si je devais définir le foyer logement en un mot, ce serait le mot « passerelle » ». (AB - moniteur éducateur)

“ La liberté de choisir son lieu de vie
et de se construire un chez soi ”

LES ORIGINES DU PROJET

A sa création en octobre 1989, la Résidence François Castille constitue une première étape dans la prise en compte du désir d'intégration sociale exprimé par les personnes déficientes intellectuelles. Ce foyer logement se présente alors comme une structure hybride mettant à disposition des appartements individuels tout en restant très proche du modèle d'hébergement traditionnel. La formule est basée sur un principe de colocation ne laissant comme lieu privé que la chambre.

Les appartements sont disséminés dans un quartier au périmètre assez réduit, au centre duquel se trouve la Résidence, maison occupée par les bureaux des professionnels, qui offre un point d'ancrage aux résidents.

Un partenariat avec le bailleur social Norévie a permis, à l'époque, d'implanter la résidence au cœur d'un nouveau quartier facilitant, de fait, la solidarité avec l'ensemble des habitants arrivés en même temps.

L'objectif central de cette formule est de permettre aux résidents d'occuper un logement en semi-autonomie, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à leurs besoins.



L'équipe du foyer logement est composée de 4 éducateurs et d'une CESF. Les passages au domicile, les échanges téléphoniques et les rencontres collectives ont une fréquence variable selon le projet personnalisé et les besoins à un moment donné.

Le budget actuel de fonctionnement est de 42€/jour par accompagnement. Il est versé en dotation globale par le Conseil Départemental à l'association. Les résidents paient directement leur loyer et les charges.

L'accompagnement prodigué par la résidence François Castille est conçu sous un angle évolutif. Des partenariats sont noués en conséquence afin de permettre aux résidents de progresser vers un accompagnement SAVS ou une prise d'autonomie ou encore vers un dispositif gérontologique en fonction de la situation.

LA RÉSIDENCE FRANÇOIS CASTILLE

LA FORMULE PROPOSÉE

La Résidence François Castille, située au cœur de la ville de DORIGNIES, accompagne 30 adultes déficients intellectuels, en possession d'une orientation MDPH « Foyer Logement ou foyer d'hébergement » et salariés ou en projet de le devenir dans le secteur protégé ou ordinaire de travail.

Des personnes retraitées peuvent continuer à être accompagnées, le plus souvent de manière transitoire.

Les personnes occupent des maisons ou appartements ; elles en sont locataires et l'ont choisi. L'hébergement est individuel, en colocation ou en couple. La majorité des personnes séjournent dans des logements proches de la Résidence. Les $\frac{3}{4}$ des résidents sont mariés ou vivent en couple. Le partenariat avec le bailleur social

accélère les délais d'attribution et facilite l'accès au logement. Il n'y a pas de logique spécifique dans la répartition des appartements ; ce qui permet de mixer les publics sur un même palier et sur l'ensemble du quartier.

La proximité de commerces, services, activités de loisirs et transports en commun facilite l'accès à tout type de prestations en fonction des besoins et attentes des résidents.

L'accompagnement proposé par le foyer logement se présente sous forme de passage régulier au domicile ou de rencontres collectives et touche tous les domaines de la vie : organisation et gestion du quotidien, accès à la santé, vie relationnelle ou encore participation sociale. Une permanence téléphonique est organisée tous les jours de

l'année, 24h/24 en dehors des horaires d'ouverture des bureaux. La finalité de l'accompagnement est de donner les moyens à la personne de mener une vie autonome, afin de l'aider à s'inclure dans la société ou plus simplement dans son environnement immédiat.

**Un tremplin vers
une autonomie
globale**

ATOUS ET LIMITES DE LA FORMULE

L'occupation du logement n'est pas liée à l'accompagnement puisque la personne est locataire à son nom propre. Elle est chez elle et le restera même si l'équipe du foyer logement n'intervient plus. Le SAVS pouvant alors prendre le relai. C'est donc l'accompagnement qui se modifie et non la personne qui doit déménager.

Cette formule favorise la concrétisation du désir d'avoir un chez soi, de vivre en couple et l'inclusion sociale. Elle peut constituer un tremplin vers une autonomie globale.

Par contre, elle ne s'adresse qu'à des personnes suffisamment autonomes aussi bien dans la vie quotidienne que financièrement pour gérer toutes les charges de la vie courante.

ÉVOLUTION DE LA FORMULE

L'association est en pleine refonte des partenariats aussi bien à l'interne qu'à l'externe, notamment par la formalisation d'un service insertion professionnelle ou par l'ouverture aux réseaux gérontologiques. C'est une nouvelle dynamique qui favorise la logique de parcours et dans laquelle la Résidence François Castille est naturellement impliquée.

Dans le cadre de la reconfiguration des centres habitats, le foyer logement est amené à s'agrandir de 10 places par évolution de l'agrément. Le partenariat avec le bailleur est maintenu mais la recherche de logements autres, disséminés sur le territoire du Douaisis, obligent à repenser l'organisation à l'interne (déplacement des professionnels).

Depuis son origine, cette formule a connu des adaptations constantes en réponse aux diverses contingences qui se sont présentées et continue toujours son évolution.



CONTACT



Béatrice Prévost - Directrice
Tel : 03 62 72 58 60 - Fax : 03 62 72 58 69
Mail : habitat@douai.asso.fr

Résidence François Castille
47 rue François Castille - 59500 Douai Dorignies

A propos des centres habitats de l'Apei du Douaisis...

De l'habitat collectif à l'appartement ou la maison individuelle, 120 places sont proposées par l'association. Elles sont toutes implantées en milieu urbain et réparties sur quatre sites afin de couvrir le territoire de l'Apei et d'offrir des formules d'habitat diversifiées, répondant aux capacités et aux souhaits d'autonomie de chacun. Elles se composent de 3 foyers d'hébergement qui proposent des formules semi-collectives, et d'un foyer logement présenté ci-dessus.



LA MARELLE :

Le dernier échelon vers l'habitat autonome

APPORTS ET ORIGINALITE DE L'INITIATIVE

Avec près de 40 ans d'existence, le foyer logement La Marelle est un pionnier dans la mise en œuvre de solutions favorisant l'accès à l'habitat autonome pour les personnes déficientes intellectuelles. Ce dispositif permet aux personnes de choisir leur logement, d'être signataires de leur bail et de vivre avec qui elles veulent.

C'est une formule d'habitat pérenne car la personne conserve son logement à l'issue de l'accompagnement.

La Marelle est intégrée dans une chaîne d'habitats et en constitue le dernier maillon avant l'habitat autonome. L'accompagnement est souple et se présente sous forme de prestations auxquelles la personne a recours pour assurer son autonomie et sa vie sociale.

ILS TÉMOIGNENT

Témoignages d'habitants :

B. est accompagné par La Marelle depuis 10 ans. Très autonome, il travaille à temps plein à l'ESAT. Il a sollicité plus particulièrement l'équipe à des moments clés de sa vie : prise d'autonomie, démarrage d'une vie de couple, séparation. Maintenant, il s'appuie sur le service pour avoir des activités de loisirs : « je participe à l'atelier FALC, à la pétanque, au vélo. J'aime surtout les soirées dansantes et les sorties à Paris ».

Mo. et Mi. vivent en couple dans un foyer d'hébergement de l'association. Ils envisagent ce lieu de vie comme un essai pour la suite : « Peut-être qu'après, on pourra aller à la Marelle et encore après prendre notre propre appartement ».

Paroles de professionnels :

« La Marelle est une initiative spectaculaire pour l'époque »
– IS Chef de service.

“ Permettre une vie en milieu ordinaire tout en respectant le rythme de chacun ”

LES ORIGINES DU PROJET

A l'époque où la plupart des réponses d'habitat sont institutionnelles, les Papillons Blancs de Dunkerque ont été particulièrement précurseurs dans la prise en compte du désir d'indépendance et du libre choix du lieu de vie.

Ouvert en 1977 pour 16 places, le foyer logement La Marelle concrétise une position associative audacieuse valorisant l'accès à l'habitat ordinaire. Ce dispositif est alors composé d'appartements implantés sur un quartier de la commune de Grande-Synthe. Au centre de ce quartier, une maison est louée par l'association pour héberger les bureaux des éducateurs et des salles destinées à des activités collectives.

En 1991, La Marelle double son nombre de places en passant à 32. Les appartements loués par les nouvelles personnes accompagnées s'étendent d'abord sur Capelle la Grande puis couvrent progressivement l'ensemble du dunkerquois.



En dehors du temps d'accompagnement et du temps administratif, l'équipe est composée de 6 professionnels qui travaillent en binôme et se répartissent les week-ends à raison d'un toutes les 3 semaines. Une permanence d'une psychologue est également réalisée un soir par semaine.

Il n'y a pas d'intervention systématique. L'accompagnement se fait selon chaque personne, ses besoins, ses demandes. Néanmoins, pour favoriser l'indépendance des personnes et le lien social, l'accueil à la Marelle est privilégié. La fréquence des interventions et leurs modalités sont très variables selon la personne et son contexte de vie à un moment donné.

Des temps d'accueil, avec ou sans rendez-vous, sont prévus tous les jours de la semaine. Certaines personnes passent tous les jours à La Marelle, en sortant du travail. C'est un temps d'échange et de contact social qu'elles apprécient avant de rentrer chez elles.

Au travers de l'ensemble de ses prestations, la Marelle est incluse dans un réseau de partenaires. La recherche de nouveaux champs tels que jardin ouvrier ou université populaire, tendent à démultiplier cette ouverture et à permettre une participation effective des personnes dans leur tissu local.

LA FORMULE PROPOSÉE

Le foyer logement La Marelle propose un accompagnement à 32 personnes vivant en logements ordinaires.

Il constitue une solution d'habitat en autonomie globale à des personnes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne.

Il s'adresse à des adultes du secteur du travail protégé ou travaillant en milieu ordinaire et ayant une orientation MDPH vers un foyer d'hébergement ou un foyer logement. Les personnes doivent être motivées pour la vie en autonomie et en avoir les capacités. La gestion de la solitude est également une compétence requise.

Les appartements de la Marelle sont des logements indépendants, référencés au nom des personnes accompagnées qui sont elles-mêmes signataires du bail. Ils sont majoritairement

disséminés sur la commune de Grande-Synthe grâce à un partenariat avec le CCAS local, mais s'étendent sur l'ensemble du dunkerquois, dans un rayon de 10 km. L'accompagnement est donc conditionné par le fait d'avoir son propre logement et d'avoir les ressources suffisantes pour supporter les charges du quotidien.

L'objectif de La Marelle est avant tout d'apporter un soutien éducatif aux personnes accompagnées, de les aider à concrétiser leur projet et, pour celles qui le souhaitent, de les accompagner dans une démarche d'autonomie plus importante. Ainsi l'accompagnement vise à permettre une vie en milieu ordinaire tout en respectant le rythme de chacun.

L'aide apportée se décompose en 3 axes :

- L'accueil individuel et collectif à La Marelle (maison louée au cœur du quartier d'origine).

- L'appartement d'essai à proximité de La Marelle qui permet à la personne de se mettre en situation de vie autonome pendant quelques semaines afin de vérifier si son projet est réaliste et correspond bien à ses attentes.

- Les visites à domicile.

En complément, une permanence téléphonique est organisée 24h/24 avec un système d'astreinte des chefs de service des centres habitat.

L'accompagnement se fait selon chaque personne, selon ses besoins et ses envies

ATOUTS ET LIMITES DE LA FORMULE

La Marelle permet l'accomplissement du désir de vie autonome avec tous les avantages au niveau mise en œuvre des compétences acquises et développement de l'estime de soi mais aussi avec ses inconvénients tels que gestion de la solitude et de la liberté d'agir. Une nouvelle prise d'autonomie engendre très souvent quelques débordements ou excès, tels que se coucher tard, ne pas prendre ses médicaments, ne manger que des plats surgelés ou de la restauration rapide. On constate généralement une prise de poids à l'entrée à la Marelle. Les réajustements se font sur la durée.

La majorité de couples dans les accompagnements amène à appréhender la question de la parentalité sur laquelle les professionnels ne sont actuellement pas formés. Elle vient réinterroger les pratiques d'accompagnement ainsi que le réseau partenarial qui évolue en conséquence. De même, les modalités d'accompagnement sont impactées par la vie de couple qui conduit à décomposer les entretiens et à démultiplier les visites : pour le couple et en individuel. Les thématiques d'accompagnement sont également imprégnées de la question de la vie affective et sexuelle.

ÉVOLUTION DE LA FORMULE

Pour connaître les attentes en matière d'habitat, une enquête en Facile à lire et à comprendre (FALC) a été menée auprès de l'ensemble des habitants des centres habitat de l'association par les élus des CVS (conseils de vie sociale). Cette enquête a été suivie d'une soirée porte-ouverte animée par les habitants (rencontre, échanges et visites d'appartement). Suite au succès de cette soirée avec 49 participants, l'initiative va être reconduite en 2017.

Valorisante et émancipatrice, cette formule est particulièrement recherchée par les personnes déficientes intellectuelles en situation de travail. Ainsi, dans le cadre des négociations menées avec le Conseil Départemental pour l'évolution des structures sous son autorité, il est prévu d'augmenter le nombre de places de foyer logement.



CONTACT



Dominique Beck - Directeur
Tél : 03.28.21.81.65
Mail : chld@papillonsblancs-dunkerque.fr

Les appartements La Marelle
36 square de Copenhague - 59760 Grande-Synthe

A propos des Centres d'Habitat du Littoral Dunkerquois (CHLD)...

Créés en 1974, les Centres d'Habitat du Littoral Dunkerquois rassemblent 8 établissements distincts sur l'agglomération dunkerquoise accueillant près de 166 personnes déficientes intellectuelles. Chaque établissement apporte sa propre proposition d'habitat et permet à toute personne de trouver une réponse adaptée et évolutive en fonction de ses besoins et attentes.

Au-delà d'une fonction d'hébergement, les CHLD ont pour rôle de développer un accompagnement global et personnalisé pour chaque personne accueillie visant l'autonomie, l'insertion sociale et l'épanouissement personnel.



BEL'ATTITUDES :

Vivre en autonomie grâce à un accompagnement personnalisé

APPORTS DE L'INITIATIVE

Bel'Attitudes propose une formule d'habitat inclusif à des personnes déficientes intellectuelles quel que soit leur niveau d'autonomie.

Afin de garantir un accompagnement personnalisé, une évaluation précise constitue le point d'entrée du dispositif. Inspirées du GEVA, les grilles d'évaluation ont été entièrement revues sous l'angle des capacités et non l'inverse. Les réponses apportées par les professionnels sont basées sur les résultats issus des grilles et non sur un mode d'accompagnement lié aux prestations fournies par un établissement. Ce n'est pas à la personne de s'adapter à une structure mais bien le dispositif qui se met au service de la personne en intervenant chez elle.

Cette formule demande une réadaptation permanente aux besoins et entraîne un financement à géométrie variable.

ILS TÉMOIGNENT

Témoignages d'habitants

« C'est une nouvelle vie qui commence. Ça a été dur au début, mais maintenant, je peux me faire mon café seul ou la vaisselle. Ça me fait plaisir ». GW – habitant de Bel'Attitudes.

« Ce qui est très agréable, c'est qu'on voit le changement chez les personnes et la satisfaction qu'elles en retirent aussi ». CD – habitant du quartier.

Paroles de militants

« Si une personne perd en capacité, c'est l'accompagnement qui va s'adapter. La personne va rester dans son domicile et va conserver l'ensemble de ses repères ». Karine Van Lierde, Directrice de bel'Attitudes

« Je suis bien contente que ce qu'on appelle une utopie, ne soit pas une utopie ». Christel Prado- présidente de l'Unapei

“ Favoriser les relations de voisinage et solidarité mutuelle ”

LES ORIGINES DU PROJET

Face à l'évolution des demandes et des besoins, l'Association a imaginé ce projet d'accompagnement modulable et réactif dès 2008. Il s'agissait de créer un système souple sur tous les plans : éducatif, thérapeutique, administratif et financier ; et inscrit dans son environnement.

Partant du constat que nombre de personnes sont à la marge des dispositifs classiques existants qui prédéfinissent un accompagnement, l'idée d'inventer une formule décloisonnée s'est imposée.

Dans la même optique, l'initiative montée s'est emparée de la question de l'autodétermination en partant du projet exprimé par la personne et de ses choix de vie. C'est pour cette raison que le dispositif expérimental a été baptisé « foyer de projets de vie ».

Ainsi, l'accompagnement prodigué a été conçu sur le principe suivant :

« Se joindre à quelqu'un, pour aller où il va, en même temps que lui »

Respectant la dimension relationnelle, les capacités et le rythme de chacun, l'accompagnement vise à répondre à l'attente légitime d'avoir un « chez soi » tout autant qu'une vie sociale. Il prend en compte les potentialités et les ressources des personnes, plutôt que leurs incapacités.

Pour parvenir au montage d'un tel projet, l'association a mené dès le départ une réflexion conjointe avec la DDASS puis l'ARS, le Conseil départemental et la MDPH. Un bailleur social a rapidement été associé à la démarche afin que le projet architectural corresponde à l'approche attendue.



L'accompagnement est réalisé par un plateau technique de 32 professionnels. La surveillance de nuit est assurée par 1 veilleur qui réalise des rondes actives sur le quartier, ce qui a pour effet de sécuriser l'ensemble des habitants.

Un planning hebdomadaire est établi avec chaque personne. Le week-end, les personnes s'autorisent un autre rythme et prennent davantage possession de leur logement. Néanmoins, 4 animations sont proposées pour couvrir chaque demi-journée. Comme pour l'ensemble des activités, la participation se fait sur un principe de libre-adhésion.

Les logements sont individuels, sauf 2 pour une colocation de 4 personnes et pour un accueil temporaire de 3 personnes. Ces logements appartiennent au bailleur social la Maison Flamande. Les personnes sont locataires en direct et s'acquittent elles-mêmes de leurs charges.

LA FORMULE PROPOSÉE

Ouvert en juin 2016, Bel'Attitudes a pris place au sein d'un nouveau lotissement, à proximité du cœur de ville. Ce dispositif, implanté à Bailleul, est constitué d'un ensemble de maisons et d'appartements disséminés auquel vient s'ajouter un grand bâtiment central ouvert à tous les habitants. Ce lieu collectif a vocation à proposer une animation par jour aux habitants de Bel'Attitudes et, plus largement, à tout le quartier environ une fois par mois et lors d'occasions particulières. Le succès de ces initiatives favorise les relations de voisinage et la solidarité mutuelle.

Bel'Attitudes offre une solution d'habitat à 36 personnes déficientes intellectuelles réparties sous forme de sous-orientations :

- vers un foyer logement : 6 permanents et un temporaire
- vers un foyer d'hébergement : 10 permanents et un temporaire
- vers un foyer de vie : 6 permanents et un temporaire
- vers un foyer d'accueil médicalisé (FAM) : 10 permanents et un accueil d'urgence

A noter que certaines sont non-communicantes et 2 d'entre elles sont autistes.

Une part importante des personnes vivant à Bel'Attitudes arrivent directement du domicile familial sans avoir connu de passage en institution. Face à la diversité du public, la

phase d'évaluation est un point clé pour que l'accompagnement soit au plus près du projet de vie de chacun. Pour ce faire l'association a développé un outil très élaboré, avec le soutien de l'unité de recherche HADéPaS (Handicap, Autonomie et Développement de la Participation Sociale). Centré sur les capacités de la personne, cet outil passe en revue 339 items autour de 4 axes : vie personnelle, vie quotidienne, vie professionnelle et parcours de santé.

Une évaluation très précise est menée à l'arrivée de la personne selon une procédure donnée, en présence d'une personne de l'entourage et d'un professionnel d'un autre établissement afin d'être la plus objective possible.

Les résultats obtenus déterminent 5 postures d'accompagnement selon les capacités de la personne dans chaque champ d'intervention :

- posture de « guidage » (en cas de difficultés absolue et que la personne ne peut pas réaliser une tâche par elle-même),
- d'escorte guidage (en cas de difficultés importantes et qu'une aide est nécessaire à la réalisation d'une tâche),
- d'escorte apprentissage (en cas de difficultés modérées et que la réalisation nécessite un apprentissage),

- de suivi sécurisé (en cas de difficultés légères et qu'un soutien est nécessaire à la réalisation),
- de suivi distancié (la personne sait faire à son rythme. L'accompagnateur constitue une présence rassurante).

Pour une même personne, un professionnel peut être amené à adopter 10 postures différentes selon les domaines de l'accompagnement, ce qui nécessite une importante flexibilité dans son travail.

**Garder son logement,
même si le handicap
évolue**

ATOUS ET LIMITES DE LA FORMULE

Dans cette formule, les habitats sont répartis sur l'ensemble du lotissement. Ce n'est pas un établissement à l'intérieur du quartier mais plutôt un vrai exemple de mixité sociale. L'expérience montre que l'échelle du quartier constitue une bonne dimension pour faciliter l'intégration sociale. Dans la même perspective, la prise de possession des logements simultanée à l'ensemble des habitants est également un atout. Ce projet permet aux personnes déficientes intellectuelles de garder leur logement, et donc leurs repères, même si leur handicap évolue. La personne ne déménage pas, c'est l'accompagnement qui s'adapte.

Cette approche nécessite une formation spécifique des professionnels et une réflexion permanente sur leur posture d'accompagnateur. Elle peut s'avérer plus complexe pour les professionnels qui ont déjà acquis une expérience.

Le statut actuel de Bel Attitudes en tant qu'ESMS limite l'accès à la PCH en établissement et constitue un frein à l'obtention de l'aide aux transports ou aux vacances.

ÉVOLUTION DE LA FORMULE

Le projet reste expérimental pour 5 ans, mais une quarantaine de personnes sont déjà en liste d'attente. Il prévoit par la suite, la création d'une formule d'habitat connecté dans laquelle les nouvelles technologies viennent au service de l'autonomie et de la sécurité des personnes déficientes intellectuelles (TAG RFID, robot compagnon...).



CONTACT



Mme Karine VAN LIERDE - Directrice
Tél : 03.28.50.53.14
Mail : foyerprojetsdevie@papillonsblancshazebrouck.org

Foyer de Projets de VIE « Bel attitudes »
13 vieux chemin des loups - 59940 Bailleul

A propos des solutions d'habitat de l'Association des Papillons Blancs d'Hazebrouck...

Créée en 1985, l'Association des Papillons Blancs d'Hazebrouck est la plus jeune du mouvement sur le département. Elle n'en connaît pas moins un développement très rapide et est, à ce jour, dotée de 26 établissements, dispositifs et réseaux afin d'apporter un accompagnement adapté à près de 1000 personnes déficientes intellectuelles.

En termes d'hébergement, une palette d'offres permet de trouver des réponses modulables selon le projet de vie et les capacités de chacun. Elle se compose d'un foyer d'hébergement, de 2 foyers logements, de 2 unités de vie pour personnes handicapées vieillissantes et âgées du foyer de projet de vie Bel Attitudes. Inclus dans un ensemble de solutions, la logique de parcours et la cohérence de l'accompagnement global sont assurées en appliquant le principe d'une personne = un projet.



LE PÔLE URGENCE :

Offrir à des personnes en grande précarité un temps pour construire un projet

APPORTS ET ORIGINALITE DE L'INITIATIVE

Unique sur le Département du Nord, le pôle urgence est issu d'une volonté associative forte de répondre aux situations d'urgence rencontrées par des personnes déficientes intellectuelles. Ce dispositif procure un hébergement et un accompagnement adapté le temps de construire et de consolider un projet de vie à 25 personnes simultanément, quel que soit leur âge, leur situation et sans orientation particulière. Une formule d'accueil temporaire de 4 places y est également associée afin de proposer une offre de répit à des aidants sans mener de démarche préalable auprès de la MDPH.

Par cette initiative débutée il y a plus de 20 ans, les Papillons Blancs de Lille sont particulièrement précurseurs dans la prise en compte des personnes sans solutions immédiates dans le circuit médico-social existant.

ILS TÉMOIGNENT

Témoignages et paroles de professionnels :

« C'était un projet militant, qui a démarré uniquement avec des bénévoles et sur des fonds associatifs, dans un esprit de vie communautaire » (Luc De Ronne, directeur du pôle hébergement –vie sociale)

« C'est une maison où les personnes se sentent chez elles » (propos d'une mandataire judiciaire d'Atinord évoquant le CAUSE)

« Il faut prendre beaucoup de temps, sécuriser les personnes, car elles sont beaucoup plus fragiles » (Anaïs Lordon, éducatrice spécialisée).

“ Eviter la précarisation ou la mise en danger consécutive à une situation d'urgence ”

LES ORIGINES DU PROJET

Le projet d'accueil d'urgence démarre en 1995 avec l'ouverture du CAUSE (Centre d'Accueil d'Urgence Spécialisé) à Camphin-en-Pévèle. Il est autorisé en tant que dispositif expérimental et s'appuie principalement sur l'intervention de bénévoles.

Face au manque de volontaires, les bénévoles sont progressivement remplacés par des contrats aidés grâce à un redéploiement de moyens décidés par l'Association.

Le déménagement en juillet 2016 à Saint-André-Lez-Lille relocalise le dispositif à proximité de toutes les infrastructures et permet un hébergement en chambre individuelle. Cette nouvelle situation le rend plus attractif et favorise la mise en œuvre concrète d'un projet de vie.

Ce déménagement a été l'occasion d'initier la création du pôle urgence en élargissant le dispositif par une offre de répit pour les aidants, ajoutant 4 places d'accueil temporaires aux 15 places d'urgence existantes, et par la mise en œuvre d'une Résidence Relais de 10 logements individuels.



Le pôle urgence fonctionne en continue toute l'année. L'équipe est composée d'une maîtresse de maison, de 7 éducateurs spécialisés, 2 aides médico-psychologique et 2 veilleurs de nuit. Cette équipe intervient fois sur l'ensemble du pôle urgence.

Pour participer à ses frais d'hébergement, la personne accueillie s'acquitte d'une contribution de 16 € par jour au CAUSE et à l'accueil temporaire. En appartement d'essai et Résidence Relais, la personne signe un bail de sous location et paie ses charges.

Des activités de loisirs sont également proposées. Au-delà de la dimension occupationnelle, elles servent de support de médiation thérapeutique, de remédiation à la relation. Il s'agit de sophrologie, d'équithérapie, de théâtre ou d'activités au sein de réseau d'entraide mutuelle. L'approche de la relation à soi et aux autres constitue une dimension essentielle pour faciliter la réinsertion de ces personnes ayant connues des expériences de vie difficiles. Pour les activités payantes, le pôle urgence fait appel aux dons et soutiens financiers.

LES APPARTEMENTS DE LA RÉSIDENCE RELAIS

LA FORMULE PROPOSÉE

Le pôle urgence propose deux formules:

- en hébergement à temps complet dans un cadre collectif pendant une période de 6 mois pour l'urgence et l'accueil temporaire.
- en appartement individuel et en semi-autonomie à la Résidence relais pour une durée de 18 mois. L'appartement d'essai au sein de la Résidence Relais permet aux personnes qui le souhaitent et en ont les capacités de se mettre en situation de vie autonome pendant quelques semaines. Par cette transition, elles peuvent vérifier si ce projet est réaliste et correspond bien à leurs attentes.

Ce dispositif s'adresse aux personnes présentant une situation d'urgence : rupture familiale, expulsion de logement, séparation de couple, sortie non préparée d'un dispositif en raison de l'évolution de la situation ou de l'âge : retour de Belgique à la majorité, départ d'une famille d'accueil, fin des APJM (Accueil provisoire jeune majeur)... L'accueil temporaire complète l'offre en permettant aux personnes vivant au domicile d'un aidant d'être hébergées un moment quand le besoin se fait sentir pour du répit ou que la situation le nécessite

(hospitalisation programmée par exemple).

Aucune orientation n'est requise à l'entrée pour l'ensemble du dispositif. Seule une reconnaissance de la situation de handicap est nécessaire. L'accueil temporaire n'est donc pas limité à 90 jours par an. Sur le plan géographique, la majorité des personnes accueillies viennent de la métropole lilloise. Seuls 20 % sont originaires du reste du département.

Le point d'entrée au Pôle urgence est généralement un signalement par un tiers : représentant légal, travailleur social de structure, Unité territoriale, mission locale, proche.... Après vérification de la situation d'urgence, une procédure d'admission est lancée. Dans le cadre d'un tel projet de service, il ne peut y avoir de liste d'attente. Néanmoins, l'accueil est tributaire des places disponibles. Suite à la première rencontre, un « DIPC d'urgence » est signé (document individuel de prise en charge) pour une durée de 15 jours. Il s'agit d'une période de découverte mutuelle entre la personne et l'équipe et d'un temps pour préciser les axes d'accompagnement et les engagements respectifs. Si

cette étape est concluante, un avenant est signé pour une durée de 6 mois. Le tiers à l'origine du signalement est associé tout au long de l'accompagnement afin de garder un contact extérieur facilitant la sortie du dispositif.

L'objectif premier de l'accompagnement est de stabiliser la situation et d'apporter un mieux-être en travaillant sur l'image et l'estime de soi. Les interventions portent sur les habitudes du quotidien, les activités domestiques, l'hygiène..., la clarification de la situation administrative, la recherche de solution d'habitat. L'accompagnement se fait de manière progressive pour élaborer une réponse au regard du contexte rencontré par la personne et aller vers une réinsertion sociale et éventuellement professionnelle.

**Aller vers une
réinsertion
sociale**

ATOUTS ET LIMITES DE LA FORMULE

Le pôle urgence est un dispositif remarquable dans la réponse globale qu'il offre en termes d'hébergement et d'accompagnement afin d'éviter la précarisation ou la mise en danger consécutive à une situation d'urgence.

Dans le quotidien du Pôle urgence, l'hétérogénéité du public accueilli rend parfois la cohabitation difficile : différence d'âge, multiplicité des parcours, degrés d'autonomie variables amènent des besoins différents en termes d'accompagnement et une gestion du collectif compliquée pour l'équipe. Néanmoins, la majorité des professionnels a choisi de travailler sur le site, ce qui témoigne de leur mobilisation pour ce projet de services. Pour la plupart, ils ont une longue expérience d'accompagnement social et sont aguerris à la complexité de ce public ce qui permet d'assurer les ajustements nécessaires face à la multiplicité des situations qui se présentent.

Par son statut expérimental, son démarrage initié sur du bénévolat sans budget prévisionnel de fonctionnement et la situation financière souvent complexe des personnes accueillies, le Pôle urgence est confronté à un déficit chronique qui est compensé par la solidarité associative.

ÉVOLUTION DE LA FORMULE

L'association des Papillons Blancs de Lille assoit actuellement son fonctionnement en pôle urgence. Un projet d'accompagnement ambulatoire pourrait venir compléter l'offre pour intervenir en prévention afin d'éviter les situations d'urgence, assurer la continuité du suivi d'un accompagnement d'urgence et permettre des temps de répit aux aidants à domicile.

Des négociations sont en cours avec Logis Métropole, le bailleur social local, en vue d'alléger la procédure d'accès au logement et ainsi faciliter le parcours des personnes et la concrétisation du projet de vie autonome.

Enfin, il est prévu que l'accueil d'urgence déménage à nouveau, certainement fin 2018. Le site n'est pas encore défini mais le Conseil départemental aidera à la réimplantation



CONTACT



Luc De Ronne - Directeur
Tél : 03.20.43.95.73 - Fax : 03.20.04.60.42
Mail : habitat@papillonsblancs-lille.org

HABITAT
42 rue Roger Salengro CS 10092 - 59030 LILLE Cedex

A propos de l'Habitat des Papillons Blancs de Lille...

Créé en 1954, l'habitat des Papillons Blancs de Lille accueille maintenant 250 personnes et se compose de 15 structures différentes. Réparti en 4 formules, il offre des réponses diversifiées selon le degré d'autonomie :

- Les résidences d'hébergement, qui sont des lieux de vie collectifs où l'accompagnement est permanent, en dehors des temps de travail.
- Les appartements au sein des résidences, qui sont des logements individuels permettant une autonomie plus importante tout en bénéficiant des prestations de la résidence et du soutien du collectif.
- Les appartements individuels, qui s'adressent à des personnes sachant vivre en autonomie avec un soutien dans la vie quotidienne.
- Le pôle urgence présentée ci-dessus.



APEI
DU VALENCIENNOIS

LA RÉSIDENCE-SERVICES LA CANTILÈNE

Une solution d'habitat sans orientation MDPH

APPORTS DE L'INITIATIVE

La Résidence-services La Cantilène permet d'accéder à des prestations éducatives et de bénéficier du soutien du collectif sans avoir recours à des démarches d'orientation auprès de la MDPH. Aucun dossier d'aide sociale n'est à constituer et la personne n'a pas à s'acquitter d'une contribution. Elle règle elle-même ses frais d'hébergement et d'entretien à l'Apei qui est locataire auprès d'un bailleur social.

Ce dispositif s'inscrit dans un continuum de solutions, se situant entre le foyer d'hébergement et le foyer logement. Par sa formule, il favorise la liberté de se construire un chez soi. La personne y est responsabilisée et libre de personnaliser son logement. L'ensemble de l'offre facilite la logique de parcours et incite à la prise d'autonomie.

ILS TÉMOIGNENT

« Moi j'aime bien vivre à La Cantilène, je travaille mon projet d'autonomie. Une fois que j'aurai appris tout ce qu'il y a apprendre je partirai au Foyer logement. Mon studio est bien. » (Samia – habitante)

« Bénéficier d'un accompagnement à La cantilène permet d'avoir un logement indépendant au sein d'un bâtiment collectif. Permet aux résidents accueillis de vivre leur autonomie de manière plus affirmée qu'au sein du pôle Habitat Collectif. Le site fonctionne avec un encadrement plus souple et plus léger. » (Séverine – professionnelle)

“ **Avoir un logement indépendant au sein d'un collectif** ”

LES ORIGINES DU PROJET

La résidence-services « La Cantilène » voit le jour en 1990. Elle est alors gérée par une association créée par des administrateurs de l'Apei du Valenciennois. Son caractère indépendant témoigne de la volonté de familles de s'impliquer directement dans l'accompagnement de leurs enfants devenus adultes.

L'établissement accueille 10 personnes dans un immeuble construit par une société HLM. Son taux d'encadrement moins exigeant qu'un foyer classique lui confère un budget de fonctionnement plus bas.

Depuis 2003, La Cantilène est reprise en gestion par l'Apei et rattachée au foyer les Glycines, ce qui l'intègre dans une palette de solutions composée de 3 pôles :

- pôle collectif avec un foyer d'hébergement classique et un foyer destiné aux personnes vieillissantes ;
- pôle autonomie avec un foyer logement réparti sur une maison et des appartements disséminés et la résidence-services ;
- pôle journée avec un accueil de jour.

Chaque formule complète les autres et propose des prestations personnalisées et adaptées au niveau d'autonomie des personnes accueillies.



L'équipe éducative est composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs et d'une maîtresse de maison. Ils interviennent également sur le foyer logement et assurent donc l'accompagnement de 21 personnes. Une infirmière de l'association passe à La Cantilène toutes les 2 semaines, le vendredi après-midi, notamment pour préparer les piluliers hebdomadaires avec les habitants.

L'immeuble appartient au bailleur social La SA du Hainaut. L'Apei est locataire et les habitants sont sous-locataires.

LA CANTILÈNE

LA FORMULE PROPOSÉE

La Résidence-services La Cantilène est implantée dans un quartier ancien et calme. A 5 minutes à pied du centre-ville de Valenciennes, elle bénéficie de toutes les commodités et de toutes les facilités d'accès.

La résidence est un immeuble sur 3 niveaux composé de différents espaces :

- collectifs : salon, salle à manger et cuisine en rez-de-chaussée ;
- individuels : 10 appartements F1 bis dont 1 adapté aux personnes à mobilité réduite, 1 appartement de type F3 (initialement prévu comme logement de fonction pour assurer une présence continue mais actuellement inoccupé) ;
- 2 bureaux pour les professionnels intervenant sur la structure.

La Résidence-services n'a pas le statut d'établissement médico-social. L'admission à la Cantilène n'est pas conditionnée par une orientation MDPH. La personne accueillie ne doit pas nécessairement travailler en ESAT comme en foyer d'hébergement. Ainsi, cette formule s'adresse à des adultes déficients intellectuels en capacité de gérer la solitude et faisant preuve d'une autonomie suffisante pour entretenir leur logement, préparer leurs repas, faire leurs courses et se déplacer seuls.

La Résidence-services constitue une formule intermédiaire entre l'hébergement collectif et l'accompagnement du foyer logement en appartements disséminés. Les habitants ont à la fois la possibilité de s'appuyer sur le soutien du collectif et de s'en extraire pour satisfaire un besoin d'indépendance et se préparer à une autonomie plus importante. Autorisée pour un fonctionnement continu et permanent, La Cantilène est ouverte toute l'année et propose une présence éducative de 14h à 22h.

Les interventions éducatives se font principalement en fin de journée. Une permanence est disponible au foyer d'hébergement 24h sur 24. Tous les mardis soir, le repas est préparé et pris en commun.

Un planning d'activités et de sorties pour le week-end est établi chaque mercredi avec les habitants. Ceux-ci préviennent à cette occasion des visites qu'ils recevront dans la semaine suivante.

La surveillance de nuit est assurée par vidéosurveillance. Des boutons poussoirs situés dans les couloirs à proximité des portes d'appartements permettent aux habitants de communiquer avec les veilleurs présents sur le foyer les Glycines, en cas de besoin.

Afin de prévenir d'éventuels risques, chaque personne accueillie doit prévenir le personnel de ses absences. L'ouverture de la porte de la résidence déclenche un signal reçu par les surveillants de nuit ou le personnel éducatif, ce qui permet de veiller aux sorties et retours prévus de chaque habitant.

**Sans orientation
de la MDPH**

ATOUTS ET LIMITES DE LA FORMULE

Par sa formule, la résidence -services peut constituer un tremplin vers l'autonomie complète pour ceux qui le souhaitent ou un point d'ancrage, dans un véritable chez soi avec un soutien éducatif personnalisé et léger. Associé à l'appui du collectif il garantit un lien social et pallie au sentiment de solitude.

Ce dispositif s'adresse donc à des personnes suffisamment autonomes et dont les ressources permettent de prendre en charge l'équipement de l'appartement, les frais d'hébergement et les dépenses individuelles (alimentaires, vestimentaires, médicales, loisirs).

Dernier échelon avant le foyer logement, il ne procure pas l'aspect responsabilisant d'être soi-même signataire de son bail et impose des règles de vie induites par la collectivité et la présence éducative journalière.

ÉVOLUTION DE LA FORMULE

De par son origine, la Cantilène a longtemps connu un turn-over faible. Une personne est encore présente depuis l'ouverture. Le réaménagement de l'appartement de type F3 devrait permettre l'accueil d'un couple ou de colocataires.

La reprise en gestion par l'Apei a amené une nouvelle dynamique de parcours résidentiel et une logique d'incitation à la prise d'autonomie. La durée moyenne de séjour est maintenant de 2 ans, ce qui représente un renouvellement de l'effectif d'environ 30% par an. Ce raccourcissement modifie les modalités d'accompagnement et l'organisation du travail.

Les équipes sont actuellement accompagnées dans cette évolution afin d'asseoir le fonctionnement en pôle ressources et d'améliorer l'inscription dans l'environnement local et institutionnel.



CONTACT



Bruno BLASZCZYNSKI- Directeur
Tél : 03 27 46 41 58 - Fax : 03 27 47 87 90
Mail : foyer-les-glycines@apei-val-59.org

Résidence-services La Cantilène
6/8 rue Wedières - 59300 Valenciennes

A propos des centres habitats de l'Apei du Valenciennois...

Ils proposent une solution d'habitat à 134 personnes déficientes intellectuelles au travers de diverses formules répondant aux attentes, aux besoins et aux capacités d'autonomie de chacun. Afin de couvrir le territoire de l'association, ils se décomposent en 2 sites ayant chacun leur spécificité :

- le centre d'habitat « les Peupliers » centré autour de la commune de Vieux-Condé qui accueille 82 personnes en foyer d'hébergement et en foyer logement, dont 2 en accueil d'urgence ;
- le foyer Les Glycines et la résidence-services la Cantilène qui logent 52 personnes et d'autres sont vieillissantes. Les formules vont du collectif à l'habitat diffus en passant par le semi-collectif. Un accueil de jour de 10 ETP y est également proposé.

LES CENTRES D'HABITAT :

Au plus près du logement ordinaire en réponse au parcours des personnes

APPORTS DE L'INITIATIVE

Pour les personnes en situation de handicap, la voie est souvent toute tracée par un cadre et un cursus institutionnel défini, laissant peu de place à l'expression des désirs.

Pour autant, chaque projet et chaque situation diffèrent. Alors, pour y répondre de la manière la plus appropriée, les Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing réinventent les formules, les diversifient et les déploient, avec comme mot d'ordre la recherche de solutions au plus près du logement ordinaire pour permettre à la personne déficiente intellectuelle, quelles que soient ses capacités, d'avoir son « chez soi » comme tout un chacun.

Dans une démarche de promotion de l'autodétermination de la personne, tout est mis en œuvre pour encourager le choix d'un parcours et d'un habitat en accord avec ses besoins et ses envies. Par cette approche, la personne s'autorise à faire ses expériences, assume ses choix par elle-même et pour elle-même, construit son propre projet et trouve le lieu où elle veut vivre.

ILS TÉMOIGNENT

Paroles de résidents

« Je me plais bien ici. C'est ma maison ici. J'ai la clé ». I., Habitante de Bruno Harlé

« C'est calme, il y a moins de bruits qu'au foyer et on fait tout comme on veut ». G., retraité et habitant de la maison satellite de la maison satellite de Famchon.

« Ici, la vie de couple, c'est possible. Héberger sa copine, c'est possible ». M., habitant de Langevin.

Parole de professionnel

« Je suis émerveillée et surprise de la multitude de projets pour lesquels nous sommes sollicités ». M.D., référente accueil temporaire à Langevin.

“ Une démarche d'insertion sociale et de progression vers la vie autonome ”

LES ORIGINES DU PROJET

L'association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing ouvre son premier foyer d'hébergement en 1974. Depuis, l'offre d'habitat, à l'attention des personnes qui ont une activité de travail protégé, n'a cessé de se diversifier. En voici quelques repères chronologiques :

- 1980 : ouverture du deuxième foyer d'hébergement ;
- 1985 : ouverture du foyer logement ;
- 2000 : ouverture du 3ème foyer d'hébergement qui sera transformé en foyer d'accompagnement en 2012.

Au travers de ce déploiement, certaines initiatives sont expérimentées avec comme ligne directrice la prise en compte de l'évolution des attentes et des aspirations des personnes qui réclament légitimement d'avoir le choix dans leur habitation en lien avec l'évolution de leur parcours de vie.

La signature du 1er CPOM (contrat pluri annuel d'objectif et de moyen) avec le Conseil Départemental en 2013 a eu notamment pour effet de renforcer la collaboration et la mutualisation des enjeux et moyens entre structures. Le diagnostic mené à cette occasion et les fiches actions qui en découlent ont accéléré le processus de diversification de l'offre, incitant à l'assouplissement des formules, au développement du maillage partenarial mais aussi à la prise en compte du vieillissement d'une part non négligeable des personnes accueillies.

Depuis décembre 2015, les centres d'habitat ont connu un élargissement de leur structure en accueillant 6 résidences-services et la résidence du Pont de Neuville. Une palette de solutions s'offre ainsi aux personnes, favorisant les transitions, sécurisant les parcours, leur permettant d'essayer diverses formules, de s'autoriser à expérimenter d'autres modes d'habitat et de trouver la proposition dans laquelle elles se sentent chez elles.



Les centres d'habitat bénéficient d'une implication forte de bénévoles ce qui est un atout pour la qualité de l'accompagnement et la convivialité des structures. La formation des personnes et des professionnels à l'autodétermination a aidé à faire émerger les demandes, à s'autoriser à essayer et a amené chacun à se rendre compte que c'était possible. Cette démarche est mobilisatrice pour les personnes qui demandent de plus en plus de choses dans divers domaines, notamment le choix de leurs activités, leur préparation et leur organisation. Elle n'est pas sans conséquence sur la posture des professionnels qui doivent acquérir une grande souplesse dans leur travail.

LE FOYER DE LINCELLES

LA FORMULE PROPOSÉE

La composition de l'offre se décline dans un panel de formules allant de l'accompagnement soutenu à un soutien discret pour permettre la vie en autonomie. Chaque dispositif existant repense ses modalités d'accueil et évolue vers des formes toujours plus proches de logement ordinaire, notamment en s'étoffant de logements de proximité adossés à l'existant.

Le Centre d'habitat Bruno Harlé est un foyer d'hébergement destiné à des personnes qui ont besoin de repères stables et sécurisants. En plus de la structure collective classique, 2 appartements « satellite » sont destinés à de la colocation.

Le Centre d'habitat Langevin est également un foyer d'hébergement. Très ouvert sur son environnement, il s'adresse à des personnes prêtes à s'inscrire dans une démarche d'insertion sociale et de progression vers la vie autonome. Un projet d'habitat partagé est actuellement porté par ce centre habitat.

Le Centre d'habitat Famchon est un foyer d'accompagnement pour personne en situation de retraite. En complément du bâtiment collectif, une maison individuelle, localisée à 10 minutes à pieds, permet d'accompagner trois personnes retraitées qui souhaitent vivre en

colocation.

Le centre d'habitat ALPHHA est un foyer logement. Il propose un accompagnement individualisé, tourné vers la vie autonome et sous forme de prestations au domicile des personnes qui sont locataires de leur logement. Il se compose de 2 formules :

- des appartements regroupés au sein d'une résidence avec un plateau technique;

- des appartements individuels, implantés en fonction des souhaits de la personne et du marché locatif.

La résidence du Pont de Neuville s'adresse principalement à des personnes en réflexion sur leur projet d'habitat. C'est un lieu d'observation, d'évaluation et d'apprentissage de la vie en autonomie. Ainsi, la résidence propose 5 places de stage de 3 à 6 mois permettant de s'essayer à la vie en appartement autonome et 5 places tremplin (jusqu'à 18 mois) pour consolider les compétences et repérer les étayages nécessaires.

Les 6 résidences services couvrent le territoire de l'association. Elles proposent un accompagnement similaire au foyer logement. Contrairement aux autres dispositifs, leur accès n'est pas conditionné par une orientation de la MDPH. Des places d'accueil temporaires et

d'urgence complètent l'offre pour répondre, entre autre, à des besoins de répit des aidants ou d'expérimentation d'un projet. Un SAVS associatif vient compléter les réponses apportées au parcours des personnes.

Cette palette de solutions est organisée en transversalité et en cohérence. Le lien entre chaque structure est assuré par le développement d'activités communes et le partage d'expériences tout en gardant la spécificité de chaque structure

Un travail permanent sur la liste d'attente permet d'objectiver les besoins, présents ou futurs.

Au fil du temps, le maillage partenarial a permis de construire un réseau de contacts intervenant auprès des personnes accueillies, leur donnant accès à des interventions complémentaires à l'offre de services et facilitant leur inclusion dans le tissu local.

Avoir son
«chez soi»

ATOUTS ET LIMITES DE LA FORMULE

Les Centres d'habitats des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing mettent en œuvre une nouvelle logique d'accompagnement dans une offre décloisonnée qui privilégie les solutions les plus proches du logement ordinaire. Ils développent des réponses à la carte prenant appui sur une institution : habitat partagé, colocations, vie en couple, en famille avec enfant... avec pour postulat de départ, de considérer que toute personne, quelles que soient ses difficultés, est en capacité de faire des choix pour sa vie.

Pour développer l'offre dans ce sens, l'association se confronte à diverses difficultés : manque d'appartements disponibles à proximité, problème d'accueil dans certaines communes, gestion de l'entretien du logement, notamment quand les parents sont vieillissants, statut administratif des modes d'habitat alternatifs, modification des relations avec les tuteurs...

La question du reste à vivre se pose pour la personne dans ces formules non institutionnelles. Pour exemple, c'est en foyer d'hébergement que les personnes partent le plus en vacances et sur les plus longs séjours.

Cette approche expose aussi les personnes à leur propre limite dans un principe de réalité : tout n'est pas possible en fonction des capacités, des moyens financiers de chaque personne, des contraintes administratives...

ÉVOLUTION DE LA FORMULE

Comme en témoigne le titre de la revue Sillage de juillet 2016 : « A chacun son lieu de vie », la question de l'Habitat est au cœur des préoccupations de l'association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing. Les projets foisonnent : habitat partagé adossé à un foyer d'hébergement, création d'une formule intermédiaire entre le SAVS et le foyer logement, d'une résidence-services pour personnes vieillissantes, mutualisation d'une prestation de service à la personne pour assurer les petits travaux d'entretien dans les logements individuels, projet de café citoyen... Cette liste ne prétendant pas être exhaustive laisse entrevoir de nouvelles initiatives au plus près des besoins et aspirations des personnes.



La résidence services
St Jacques



CONTACT



Patrick GEUNS - Directeur

Tél : 03 28 09 95 20

Fax : 03 28 09 95 25

Mail : centresdhabitat@papillonsblancs-rxtg.org

Service direction des centres d'habitat

60 ter rue des Ravennes

59910 Bondues

A propos des centres habitats des Papillons Blancs de Roubaix Tourcoing...

Ils proposent une solution d'habitat à plus de 200 personnes déficientes intellectuelles et se composent de 11 lieux de vie :

- 2 foyers d'hébergement complétés d'appartements satellites
- 1 foyer d'accompagnement pour personnes retraitées
- 1 foyer logement en habitat regroupé ou appartements disséminés
- 6 résidences-services
- 1 service d'aide à la vie social
- la résidence La pépinière aux formules d'accueil multiples

L'offre d'habitat couvre l'ensemble du territoire de l'association. L'accompagnement est assuré par une équipe de 84 professionnels, appuyés par les services de direction.

PRÉSENTATION DE L'EXISTANT

1. LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT NON MÉDICALISÉS, AUTORISÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Foyers d'hébergement pour adultes handicapés

Ils assurent l'hébergement et l'entretien des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu protégé ou ordinaire.

L'occupation d'une place au sein d'un foyer d'hébergement est administrativement subordonnée à l'activité professionnelle au sein de l'ESAT et par l'orientation MDPH vers un foyer d'hébergement.

Les foyers d'hébergement ne proposent pas d'activité en journée et ne sont pas dotés de personnel médical et paramédical.

Accueils temporaires pour personnes handicapées

Ce mode d'accueil permet aux familles un répit ;

- Faire face à des situations d'urgence en proposant une réponse à une interruption momentanée de prise en charge : absence de la famille ou de l'aidant habituel ;
- Assurer un séjour de rupture qui va permettre à un résident de changer d'établissement ;
- Organiser des périodes de répit ou de transition entre deux prises en charge ;
- Trouver une réponse à une modification ponctuelle des besoins.

Foyers occupationnels (FO) ou foyers de vie (FV)

Ils accueillent, à la journée ou à temps complet, des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle.

L'occupation d'une place est conditionnée par une orientation MDPH vers un foyer de vie ou occupationnel.

Foyers logements

L'occupation d'un appartement en foyer logement permet de vivre de manière indépendante, en bénéficiant de prestations qui facilitent le quotidien (courses, repas, ménage, etc...)

L'accompagnement se fait au domicile de la personne et est conditionné par une orientation MDPH vers un foyer logement.

Résidences-services

Le logement en résidence-services permet de vivre de manière indépendante tout en bénéficiant du support du collectif dans un habitat regroupé et de prestations qui facilitent le quotidien (courses, repas, ménage, etc...)

L'occupation d'un logement est conditionnée par une reconnaissance de la situation de handicap par la MDPH, sans orientation particulière.

2. LES SERVICES INTERVENANT À DOMICILE

Accueil familial

L'accueillant familial héberge, à titre onéreux, à son domicile, au maximum 3 personnes et permet la vie dans un cadre familial.

Le salaire est directement versé à l'accueillant par l'accueilli.

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

- Evaluer les besoins et les capacités d'autonomie par la mise en place du plan d'accompagnement
- Identifier et mettre en œuvre l'aide nécessaire
- Suivre et coordonner les différents intervenants
- Soutenir les relations avec l'entourage familial

- Mettre en place un accompagnement éducatif et psychologique
- Favoriser et soutenir l'insertion scolaire, universitaire ou professionnelle
- Maintenir et développer le lien familial et social (habitat, environnement, loisir...)

Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Mêmes missions que SAVS, avec la dimension médicale :

- Dispenser et soutenir les soins médicaux et paramédicaux à domicile ou accompagner l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre
- Accompagner le suivi médical et paramédical en milieu ordinaire de vie, y compris scolaire, universitaire ou professionnel.

Services d'accueil de jour (SAJ)

Accompagner les personnes à la journée qui ne sont pas en mesure de travailler, mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle.

L'accueil de jour peut être organisé :

- Sous forme de places spécifiques à l'accueil de jour, dans une structure assurant habituellement de l'hébergement permanent (foyer de vie, foyer d'hébergement, Foyer d'Accueil Médicalisé) ;
- Au sein d'un établissement ou service pour personnes handicapées destiné exclusivement à l'accueil de jour.

Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

- Compenser, préserver et restaurer l'autonomie
- Evaluer les besoins et les capacités d'autonomie
- Identifier et mettre en œuvre l'aide nécessaire
- Suivre et coordonner les différents intervenants
- Apporter de l'aide pour les actes quotidiens de la vie
- Maintenir et développer les activités sociales et les liens avec l'entourage

Service de soins infirmiers à domicile personnes handicapées (SSIAD PH)

- Favoriser le retour et le maintien à domicile après une hospitalisation complète.
- Prévenir, différer, éviter ou réduire la durée d'une hospitalisation complète.
- Favoriser le maintien à domicile en prévenant ou en retardant la perte d'autonomie.
- Réaliser des soins techniques correspondant aux actes infirmiers cotés en Actes médico-infirmiers (AMI) : pansements, injections ou prélèvements.
- Suivre et coordonner les différents intervenants dans le cadre du projet de soins

Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPA-SAD) Idem SSIAD et SAAD

Ce service assure à la fois les missions du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et du Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

GLOSSAIRE

AMP : aide médico-psychologique

Apei : Association de parents et d'amis de personnes handicapées mentales

APJM : Accueil provisoire jeune majeur

CESF : Conseillère en économie sociale et familiale

CHLD : Centres d'habitat du littoral Dunkerquois

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CVS : Conseil de vie sociale

DIPC : Document individuel de prise en charge

EPSM : Etablissement public de santé mental

ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail

ETP : Equivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

HLM : Habitation à loyer modéré

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SCI : société civile immobilière

SMDC : service de maintien à domicile collectif

Réalisation: Pôle Médico Social - Udapei 59

Création graphique: GFI

impression: les ateliers de l'Ostrevent

Remerciements aux nombreux contributeurs et aux équipes des établissements et services des associations APEI - Papillons Blancs du Nord.